

Etaient Présents

M. Christian PICARD, M. Jean-Luc SAUVAGE, M. Romuald BOUTELEUX, M. Philippe DELAPORTE, Mme Delphine LUPART, M. Philippe POUPART, M. Christophe SERGENT, M. Mickaël JACQUART, Mme Stéphanie LAURENT, Mme Virginie VALLIENNE, M. Christophe RINGARD

Absents

M. Gérard LEPERE (pouvoir à M. Christian PICARD)
M. Michel SAROT (pouvoir à M. Christophe RINGARD)
Melle Caroline LAUMON
M. Alexandre DEMONCHY

Madame LUPART Delphine sera secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 19H00

Ordre du jour :

- Présentation de Madame Isabelle LOUIS
- Approbation du Compte-rendu C.M. du 6 janvier 2021
- Délibération :
 - ✓ pour subvention CCAS et encaissement du chèque concernant le dégrèvement de taxe foncière,
 - ✓ pour la rénovation du monument aux morts de Mons,
 - ✓ pour la mise en place de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure)
 - ✓ pour l'achat d'un drapeau pour les anciens combattants d'Estrées Mons
- Arrêté pour le déplacement des panneaux d'affichage
- Questions diverses

Présentation de Madame Isabelle LOUIS

Madame Isabelle LOUIS se présente aux membres du conseil municipal. Elle retrace brièvement son parcours professionnel antérieur. Titulaire d'un BTS comptabilité, elle a commencé sa carrière par un contrat de remplacement d'un agent titulaire en congé longue maladie dans la fonction publique d'état (en hôpital local). Puis a enchaîné des contrats en tant que secrétaire comptable dans des entreprises privées de secteurs d'activité différents. Elle explique que sa plus longue expérience professionnelle fût dans un E.H.P.A.D (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en tant qu'adjointe de direction durant 17 ans. Après avoir négocié une rupture conventionnelle suite au changement de direction, elle a fait une formation de formateur professionnel d'adulte et a obtenu le titre professionnel FPA. Cependant, elle a souhaité exercer à nouveau dans le secteur administratif. C'est pourquoi elle a intégré une formation de secrétaire de mairie dispensée par le CDG de Chauny en collaboration avec le CNFPT. Elle a été recrutée par la commune en contrat jusqu'au 17 avril 2021 à 35 heures par semaine.

Approbation du Compte Rendu du C.M du 6 janvier 2021

M. Christian Picard demande s'il y a des remarques. Approbation à l'unanimité.

Renouvellement du contrat assurance statutaire

M. Christian PICARD évoque un point supplémentaire qu'il a souhaité ajouter à l'ordre du jour. Il s'agit du renouvellement du contrat d'assurance statutaire afin de couvrir les dépenses de la collectivité en cas d'absence des agents (maladie, accident du travail...). Le remboursement des rémunérations et autres frais est alors pris en charge.

Ce contrat est négocié par le centre de gestion de la Somme sous forme d'appel d'offre afin de pouvoir bénéficier de tarif préférentiel.

Une délibération est nécessaire. Approbation à l'unanimité.

Délibération pour le versement de la subvention du CCAS et pour l'encaissement d'un chèque concernant le dégrèvement de la taxe foncière

M. Christian Picard explique qu'il faut prendre une délibération afin que le CCAS puisse encaisser un chèque d'un montant de 24.00 € concernant le dégrèvement de la taxe foncière. Il faut également voter pour le versement de la subvention du CCAS.

Vote à l'unanimité.

Délibération pour la rénovation du monument aux morts de Mons

M. Christian Picard expose l'obligation de prendre une délibération afin de pouvoir faire une demande de subvention. La prestation serait réalisée par PIERPROP et M. Sébastien CARUEL assurerait les travaux de maçonnerie (part la plus importante dans cette rénovation).

Les devis sont d'un montant total de 8332,32 euros.

Précision suite à une question d'un membre du conseil : Monsieur WIDEHEM est toujours en activité. Il terminera le chantier avant de partir à la retraite.

Une gravure d'un nom supplémentaire doit être réalisée. Cette prestation sera faite par Monsieur BOBEUF.

Il s'agit de M. Louis DUMONT, mort pour la France.

M. Christian PICARD confirme qu'au vu de ses états de service, cette prestation doit être effectuée.

Il est en possession de plusieurs documents fournis par M. Didier LOLLIER attestant du passé militaire de Monsieur DUMONT.

Vote à l'unanimité.

M. Christian PICARD fait une parenthèse en évoquant son souhait de faire nettoyer l'église qui est toute verte. La prestation se ferait à l'aide d'un nettoyeur haute pression avec échafaudage.

Délibération pour l'achat d'un drapeau pour les anciens combattants d'Estrées Mons

L'union des anciens combattants demande pour acquérir un nouveau drapeau. M. Christian PICARD explique qu'il appartiendra à la commune (montant prévu 1300.00 €)

L'inauguration du monument et l'épithète du soldat Dumont sera organisée (en fonction des mesures sanitaires).

L'ancien drapeau pourrait être exposé dans la mairie. Dans ce cas, il devra être protégé dans une vitrine et un coffrage de protection de la pierre pourra être envisagé (car beaucoup d'enfants y touchent).

Le certificat de 1920 de la croix de guerre a sans doute besoin d'être rénové (voir son état et prévoir de se renseigner).

Vote à l'unanimité pour l'achat du drapeau.

Délibération pour la mise en place de la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure)

M. Christian PICARD explique que si la commune veut percevoir la TLPE, il faut une délibération. Madame LOUIS lui communique le montant que la commune pourrait percevoir : 16 € par an !

Il y aurait donc plus de coût de secrétariat que d'encaissement de la taxe.

Vote à l'unanimité pour abandonner ce sujet.

Monsieur BOUTELEUX souligne qu'il est nécessaire de rester vigilant afin que de nouveaux panneaux de ce type ne soient pas installés dans le village (compte tenu de la surface de diffusion de publicité existante).

Arrêté pour le déplacement des panneaux d'affichage

M. Christian PICARD demande qu'un arrêté pour déplacer les panneaux d'affichage soit pris.

Actuellement, ils sont sur le mur de la mairie en plein vent. De ce fait, lorsque l'on ouvre le panneau pour mettre à l'affichage un document, les feuilles s'envolent.

Il propose qu'ils soient provisoirement positionnés dans l'allée d'entrée des écoles en attendant d'en acheter un sur pied.

Il précise que les panneaux électoraux ont été acquis et seront positionnés devant le dortoir.

Le panneau d'affichage actuellement placé au n°25 route Nationale sera positionné dans l'arrêt de bus existant en face du n°36 route Nationale.

Il demande s'il y a un souhait de déplacer ceux d'Estrées. Visiblement, non.

Questions diverses

Avant de donner la parole aux membres du conseil, Monsieur Le Maire échange sur les travaux réalisés.

Concernant l'église : nettoyage des gouttières (un gros tas d'herbe, de mousse, a été enlevé).

Les gouttières ont été reliées à l'évacuation des eaux pluviales afin d'éviter des infiltrations (les tuyaux installés ne servaient à n'allaient nulle part).

Sur la route de Devise, un arbre est tombé. Le tronc est à l'ancienne décharge pour le moment en attendant d'être tronçonné par Guillaume. Ce dernier va nettoyer les talus et quelques arbres vont devoir être taillés.

M. Philippe POUPART évoque :

- rue de la ballastière : Ecoulement des eaux problématiques (commentaire des membres du conseil : rejet de la faute les uns sur les autres)
- Cour Monory inondée. La rue est plus haute que les maisons. Sur le PC du bâtiment figure la création de puits à eaux fluviales obligatoires. Mais cela n'a pas été fait.
- A Estrées : Nettoyage des grilles lui-même car complètement bouchées. Ce serait bien de passer régulièrement pour vérifier l'état des regards.
- Samedi dernier : au coin de la ferme de M. Gru, il a constaté que la bouche d'incendie est encore détériorée. Pense que ce sont les camions en manœuvrant. Il faudrait pouvoir contrôler régulièrement les têtes de bouche à clé endommagées (organes de sécurité en cas d'incendie) et prévoir de faire un cadre jaune et rouge afin de signaler les bouches d'incendie.
- Les membres de l'association et lui-même remercient la commune pour le versement de la subvention à la longue paume
- Rue Fernand poupart : formation d'un trou à reboucher avec du macadam
- Il interroge Monsieur Le Maire sur le nettoyage des rues dans le village en cas de verglas ou de neige. Quelqu'un a-t-il été nommé pour le faire ? (pour Estrées et pour Mons)

Précisions apportées : la machine à saler est actuellement en réparation. Attention de ne pas mettre de sel sur les pavés car cela pourrait les endommager. Le sable ou des cendres sont plus appropriés.

Monsieur RINGARD explique qu'en 2013 la CCHS avait acheté des lames pour mettre à disposition chez certaines personnes qui avaient à faire un secteur défini. Une indemnité devait être versée (se renseigner auprès de la CCHS). Mais attention aux responsabilités en cas de dégradation. Sur Mons : il s'agit de Geoffroy VAN EECKE.

Monsieur PICARD précise que c'est la préfecture qui déclenche l'intervention.

La commune est concernée uniquement par les rues et routes communales (pas les départementales)

M. Romuald BOUTELEUX :

Il explique les recours mis en place pour éviter une fermeture de classe.

- Premier recours : intégrer les enfants de BOUVINCOURT à la rentrée de septembre 2021. Il explique qu'il a rencontré le maire de BOUVINCOURT. Un sondage effectué auprès des parents n'a pas été concluant à ce jour (pour la plupart, ils préfèrent continuer à scolariser leurs enfants dans le privé).
Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal de la commune car le maire est favorable à cette proposition.
- Deuxième recours : dépôt d'une demande de gel de la proposition de fermeture des classes comme en 2020 (suite au COVID). Réponse : le 17 février.

Si ces 2 recours ne fonctionnent pas, une réunion sera déclenchée par le SISCO avec les 3 maires des communes et l'ensemble du corps enseignant afin de proposer une solution (même si la directrice proteste sur la présence des instituteurs).

Monsieur BOUTELEUX précise que les commentaires de Mme RABIER ont été très appréciés.
Il précise qu'une entrée d'un enfant extérieur est prévue et qu'une demande de dérogation est en cours pour un autre enfant.
Aujourd'hui les entrées d'effectifs en maternelle sont moins nombreuses que les départs d'effectifs en CM2.
Monsieur BOUTELEUX termine en expliquant que Mme BOYART gère très bien les rotations des bus. Son temps de travail n'a pas augmenté mais cette répartition de ses heures est plus optimale.

M. Jean Luc SAUVAGE :

Concernant l'urbanisme, il déclare que Madame LOUIS va vérifier le nom du propriétaire des parcelles cadastrales AB 328 et 345 sur Visu DGFIP

Mme Stéphanie LAURENT :

Demande de la visibilité sur l'ouverture de la MAM.

Monsieur Jean Luc Sauvage indique qu'il n'y a plus de personnel (assistante maternelle) pour ce projet du fait de la longueur des travaux.

De plus, la PMI ne peut toujours pas passer tant que les travaux ne sont pas terminés.

Mme Virginie VALLIENNE :

Certains parents se plaignent de l'accueil des enfants le matin.

Le SISCO répond que ce sont les instituteurs qui doivent assurer l'accueil des enfants. L'ATSEM est déjà dans les classes et ne peut pas assurer cet accueil. Ce sont aux parents de s'assurer que leurs enfants sont bien pris en charge par leurs instituteurs respectifs.

M. Philippe DELAPORTE :

Évoque le devis de la réfection près de BONDUELLE par NATHANAEL ALLART validé par la commission travaux.

Préviend qu'il faudra acter un changement de prix relatif à l'ajout d'un troisième regard prévu pour les personnes en situation de handicap.

Les prochains projets seront évoqués en réunion travaux.

M. Christophe SERGENT :

Déclare que le nouveau local technique est très bien mais constate qu'il n'y a pas d'aire de lavage (pour laver les équipements de tonte par exemple). Demande s'il est prévu que l'agent communal en ait une.

Il évoque également une demande d'arrêt de bus Rue des Proies.

Monsieur Le Maire explique qu'une promotion sur les abris bus est en passe de se terminer. La commande va être passée.

A noter que c'est le département qui doit trancher sur les emplacements des arrêts de bus.

M. Christophe RINGARD :

Aimerait qu'il y ait 2 phases en commission travaux :

- ✓ première étape : proposition de travaux après s'être rendus sur place
- ✓ seconde étape : présentation des devis reçus afin de statuer.

Monsieur PICARD précise que la réfection des trottoirs est prioritaire et qu'il faudra faire un choix concernant les autres travaux.

M. Philippe POUPART prend à nouveau la parole pour interpeller le conseil sur la position des défibrillateurs (évoque les 2 infarctus coup sur coup d'un habitant d'Estrées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40